
Fiches thématiques

Couples, familles
et vie active



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites internet <http://www.insee.fr> et <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

5.1 Structure familiale et situation par rapport à l'emploi

Le **taux d'emploi** des mères diminue avec le nombre d'enfants mineurs vivant au domicile, ce d'autant plus si l'un des enfants a moins de 3 ans. Ainsi, en 2014, 75 % des mères de **famille « traditionnelle »** avec un seul enfant, âgé de moins de 3 ans, ont un emploi mais elles ne sont que 40 % dans ce cas lorsqu'elles ont une famille nombreuse comportant trois enfants ou plus dont un jeune enfant. Ce constat est le même au sein des **familles recomposées**. À nombre d'enfants équivalent, le taux d'emploi des mères de **famille monoparentale** est plus faible, surtout s'il y a de jeunes enfants : seulement la moitié des mères sans conjoint d'un enfant unique âgé de moins de 3 ans ont un emploi, soit 25 points de moins que les mères en couple. Lorsque l'enfant est plus grand, l'écart est moindre (5 points de moins).

Pour les pères en couple, le taux d'emploi ne varie presque pas avec le nombre et l'âge des enfants. Il s'élève au moins à 87 %, quelle que soit la situation familiale. Seuls les hommes avec trois enfants ou plus, dont un de moins de 3 ans, ont un taux d'emploi un peu plus faible.

Très peu de pères (4 % des pères en emploi) travaillent à temps partiel, et ce quelle que soit la configuration familiale. Les femmes recourent plus fréquemment au temps partiel lorsqu'il y a plusieurs enfants dans la famille. En 2014, 24 % des mères en emploi qui vivent en couple dans une famille « traditionnelle » avec un seul enfant, âgé de moins de 3 ans, sont à temps partiel, contre 54 % lorsqu'elles ont trois enfants ou plus, dont au moins un de moins de 3 ans. Plus de la moitié des mères en couple à temps partiel vivant avec au moins un enfant mineur le sont pour s'occuper de leur(s) enfant(s) (ou d'un autre membre de la famille) ; ce taux

atteint 71 % lorsqu'elles ont au moins un enfant de moins de 3 ans.

En 2010, 33 % des parents vivant avec au moins un enfant de moins de 8 ans ont, en prolongement de leur congé de maternité ou de paternité, modifié leur temps de travail pendant au moins un mois pour s'occuper de leur plus jeune enfant : la moitié ont arrêté leur activité et l'autre moitié l'ont réduite. Ce sont surtout les mères qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle : c'est le cas d'une mère sur deux (55 %) pour une durée d'au moins un mois à la suite du congé de maternité, contre un père sur neuf (12 %). Les pères ont davantage tendance à réduire leur activité qu'à l'interrompre, tandis que les mères s'arrêtent davantage qu'elles ne réduisent leur activité. Sept parents sur dix ayant interrompu leur activité l'ont fait en prenant un **congé parental**, tandis qu'un sur dix a utilisé uniquement des jours de congés et deux sur dix ont eu recours à d'autres arrangements.

Les parents d'enfants de moins de 3 ans peuvent bénéficier d'une prestation familiale, le **complément de libre choix d'activité** (CLCA), s'ils travaillent à temps partiel ou s'ils ne travaillent pas (sous réserve d'avoir travaillé auparavant) pour s'occuper de leur(s) enfant(s). En 2014, 492 800 familles bénéficient du CLCA. Un peu moins de la moitié des familles bénéficiaires (46 %) perçoivent l'allocation parce qu'un des parents travaille à temps partiel, au plus à 80 % d'un temps plein, et un peu plus de la moitié parce qu'un des parents ne travaille pas. Parmi les familles bénéficiaires de trois enfants ou plus, l'interruption d'activité d'au moins un des parents est plus fréquente (69 % des bénéficiaires dans ce cas). Les pères représentent 4 % des bénéficiaires du CLCA ; ils travaillent alors à temps partiel la plupart du temps (71 % contre 46 % des mères). ■

Définitions

Taux d'emploi, familles « traditionnelle », recomposée, monoparentale, congé parental, complément de libre choix d'activité (CLCA), taux d'activité, chômage : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'accueil du jeune enfant en 2014 », *Observatoire de la petite enfance*, Rapport 2015.
- « Cesser ou réduire son activité professionnelle en recourant au complément de libre choix d'activité », *Document d'études* n° 177, Dares, novembre 2013.
- « Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux », *Insee Première* n° 1454, juin 2013.

Structure familiale et situation par rapport à l'emploi 5.1

1. Activité, temps partiel et chômage des femmes selon le type de famille et le nombre d'enfants

en %

Types de familles et nombre d'enfants (de moins de 18 ans)	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'emploi	Part des femmes à temps partiel parmi celles en emploi
Famille « traditionnelle »	81	7	75	35
1 enfant, de moins de 3 ans	82	9	75	25
1 enfant, âgé de 3 ans ou plus	86	6	80	29
2 enfants, dont un au moins de moins de 3 ans	70	9	64	50
2 enfants, âgés de 3 ans ou plus	89	6	84	35
3 enfants ou plus, dont un au moins de moins de 3 ans	43	9	40	54
3 enfants ou plus, âgés de 3 ans ou plus	76	11	68	46
Famille recomposée	81	10	73	30
1 enfant, de moins de 3 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
1 enfant, âgé de 3 ans ou plus	87	9	79	28
2 enfants, dont un au moins de moins de 3 ans	69	12	61	41
2 enfants, âgés de 3 ans ou plus	88	8	81	27
3 enfants ou plus, dont un au moins de moins de 3 ans	54	13	47	44
3 enfants ou plus, âgés de 3 ans ou plus	82	10	74	27
Famille monoparentale	80	15	68	29
1 enfant, de moins de 3 ans	67	25	50	21
1 enfant, âgé de 3 ans ou plus	86	13	75	27
2 enfants ou plus, dont un au moins de moins de 3 ans	43	33	29	43
2 enfants ou plus, âgés de 3 ans ou plus	81	16	68	32
Ensemble	81	9	74	33

Champ : France métropolitaine, mères ou belles-mères vivant avec au moins un enfant mineur en ménage ordinaire.

Lecture : 75 % des mères de famille « traditionnelle » avec un seul enfant au domicile, âgé de moins de 3 ans, ont un emploi. Parmi elles, 25 % sont à temps partiel.

Source : Insee, enquête Emploi 2014.

2. Interruption ou réduction d'activité pendant au moins un mois pour s'occuper de son plus jeune enfant

en %

	Père	Mère			Ensemble	Ensemble
		Pour un premier enfant	Pour un deuxième enfant	Pour un enfant de rang 3 ou plus		
Interruption ou réduction d'activité professionnelle	12	42	63	70	55	33
Interruption d'activité...	5	28	40	55	37	21
... en prenant un congé parental à temps plein	2	17	33	45	28	15
... en utilisant uniquement des jours de congé	2	3	3	2	3	2
... par d'autres arrangements	2	9	4	9	6	4
Réduction d'activité	9	23	36	37	31	19
... en prenant un congé parental à temps partiel	2	13	26	28	21	11
... en passant à temps partiel ou en réduisant ses horaires de travail	2	8	8	6	8	5
... en utilisant uniquement des jours de congé	2	1	1	0	1	2
... par d'autres arrangements	1	2	1	3	1	1

Champ : France métropolitaine, parents d'enfants de moins de 8 ans, travaillant avant la naissance du plus jeune enfant ou ayant arrêté de travailler moins d'un an avant sa naissance, hors personnes en congé de maternité post-natal ou de paternité, vivant en ménage ordinaire.

Lecture : 12 % des pères interrogés en 2010 ont interrompu ou réduit leur activité professionnelle pendant au moins un mois pour s'occuper de leur plus jeune enfant.

Note : le total des interruptions et des réductions est supérieur à la première ligne car des parents peuvent avoir combiné les deux.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010.

3. Répartition des familles bénéficiaires du CLCA selon le rang de l'enfant et le taux de CLCA

Types de familles	Effectifs			Part (en %)		
	Cessation d'activité	Activité réduite ¹	Ensemble	Cessation d'activité	Activité réduite ¹	Ensemble
Familles avec 1 enfant	15 100	14 400	29 500	51	49	100
Familles avec 2 enfants	126 700	157 000	283 700	45	55	100
Familles avec 3 enfants ou plus	123 900	55 700	179 600	69	31	100
Ensemble	265 700	227 100	492 800	54	46	100

1. Le taux réduit correspond à une activité inférieure ou égale à 80 % d'un temps complet.

Champ : France hors Mayotte, familles bénéficiaires du CLCA ou du Colca en décembre 2014.

Sources : Onpe, Cnaf, Fileas, MSA.

4. Répartition des pères et des mères bénéficiaires de CLCA selon le type de recours

	Pères		Mères	
	Effectifs	Part (en %)	Effectifs	Part (en %)
CLCA taux plein (y compris Colca)	5 500	29	260 100	54
CLCA taux réduit	13 800	71	218 600	46
Couple ¹	5 200	27	5 200	1
CLCA taux réduit (activité supérieure à 50 % et inférieure ou égale à 80 %)	7 500	39	174 200	36
CLCA taux réduit (activité inférieure ou égale à 50 %)	1 100	6	39 200	8
Ensemble	19 300	100	478 700	100

1. La somme totale du CLCA touchée par le couple ne peut pas dépasser le montant versé à taux plein.

Champ : France hors Mayotte, parents bénéficiaires du CLCA ou du Colca en décembre 2014.

Sources : Onpe, Cnaf, Fileas, MSA.

5.2 Partage des tâches domestiques au sein des couples

Le **temps domestique** est très différent pour les hommes et pour les femmes (2 heures et 36 minutes par jour pour les premiers contre 3 heures et 48 minutes pour les seconds en 2010). Lorsque les deux conjoints sont salariés, 95 % des femmes consacrent au moins 10 minutes par jour aux **tâches ménagères** contre 74 % des hommes, soit 21 points d'écart. L'écart est plus faible le week-end (15 points), notamment du fait d'une implication plus importante des hommes ces jours-là pour les courses, et, dans une moindre mesure, le ménage. Quel que soit le jour de la semaine, les femmes s'occupent davantage des activités quotidiennes (cuisine, ménage, linge), tandis que les hommes sont plus nombreux à s'occuper du bricolage, du jardinage et de l'entretien du logement, activités plus ponctuelles.

La participation aux tâches « parentales » est aussi fortement différenciée entre hommes et femmes : 60 % des mères passent plus de 10 minutes par jour à s'occuper des soins (toilette, repas, trajets, etc.), contre 35 % des pères. De plus, parmi ceux et celles qui participent à ces tâches, les mères y consacrent 92 minutes par jour, soit 33 minutes de plus que les pères. L'écart de participation entre hommes et femmes est plus réduit pour les activités de jeux et d'instruction des enfants et lorsqu'ils y participent, les hommes y consacrent autant de temps que les femmes.

Le temps domestique, excepté celui consacré aux enfants et adultes du ménage, a fortement diminué en onze ans, constituant l'une des évolutions majeures de l'emploi du temps. Cette baisse concerne uniquement les femmes, qui consacrent environ 48 minutes

de moins aux tâches ménagères en 2010 qu'en 1999, quelle que soit leur situation familiale. Le temps domestique total des hommes a peu évolué (+ 4 minutes), mais se répartit différemment : moins de temps consacré au bricolage et au jardinage, plus aux enfants.

Le partage des tâches ménagères dans les familles recomposées est plus égalitaire que dans les familles « traditionnelles » : l'écart entre hommes et femmes est d'environ une heure et demie par jour dans les familles recomposées, soit 30 minutes de moins que dans les familles « traditionnelles ». Cette différence est à la fois imputable aux hommes, qui y consacrent 20 minutes de plus, mais aussi aux femmes, qui y consacrent 10 minutes de moins. Le temps consacré aux enfants est le même dans ces deux types de familles : autour d'une heure et demie pour les femmes et 40 minutes pour les hommes. Les femmes à la tête d'une famille monoparentale, qui ont en moyenne moins d'enfants, leur consacrent une heure par jour. Le temps consacré aux enfants augmente avec la présence de jeunes enfants, ce davantage pour les femmes que pour les hommes. Dans les familles « traditionnelles », ce temps est de 2 heures et 28 minutes pour la mère (soit 1 heure et 21 minutes de plus que pour le père) en présence d'enfants de moins de six ans, contre 54 minutes (soit 31 minutes de plus que pour le père) quand tous les enfants ont plus de six ans. Avoir trois enfants ou plus augmente le temps domestique des mères de plus d'une heure par jour par rapport à celles qui n'en ont qu'un, mais a peu d'impact sur le temps domestique des hommes. ■

Définitions

Temps domestique : temps consacré principalement aux tâches ménagères, à s'occuper des enfants ou adultes du ménage, à faire du bricolage ou du jardinage. Ce temps est renseigné par l'enquêté dans un carnet d'une journée entière et comptabilisé par tranches de 10 minutes.

Tâches ménagères : comprennent les activités de cuisine, vaisselle, ménage, linge (y compris couture), tâches administratives, courses et entretien divers.

S'occuper des enfants et adultes du ménage : comprend les soins aux enfants, l'éducation et les jeux avec les enfants, les soins à des adultes du ménage.

Pour en savoir plus

- « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit », in *Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'Internet », *Insee Première* n° 1377, novembre 2011.
- « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », in *Données sociales, La société française*, Insee, édition 2006.

Partage des tâches domestiques au sein des couples 5.2

1. Participation aux différentes tâches domestiques selon le jour de la semaine

en %

	Toutes journées confondues		Du lundi au vendredi		Samedi et dimanche	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Toutes tâches ménagères	74	95	71	94	82	97
Cuisine, vaisselle, ménage, linge	62	92	60	91	68	94
Cuisine, vaisselle	52	83	50	83	55	83
Ménage	27	64	23	62	37	68
Linge	9	45	8	42	14	52
Comptes et démarches	11	14	11	15	9	11
Courses	23	35	18	33	36	38
Entretien et divers	18	15	17	15	21	15
Semi-loisirs (bricolage, jardinage)	28	10	25	10	35	13
Total tâches ménagères et semi-loisirs	79	95	77	94	87	97
S'occuper des enfants et adultes du ménage	36	49	36	50	35	46

Champ : France métropolitaine, couples dont les deux conjoints sont salariés.

Lecture : 52 % des hommes ont passé au moins 10 minutes à faire la cuisine ou la vaisselle au cours de la journée enquêtée.

Source : Insee, enquête *Emploi du temps* 2009-2010.

2. Évolution des tâches parentales entre 1999 et 2010

	Temps moyen en 2010		Évolution de l'écart	Participation en 2010		Évolution de l'écart	Temps moyen des participants en 2010		Évolution de l'écart
	Homme	Femme		Homme	Femme		Homme	Femme	
	(en minutes par jour)		homme / femme	(en % par jour)		homme / femme	(en minutes par jour)		homme / femme
Soins aux enfants	21	56	- 10	35	60	- 8	59	92	- 9
Jeux et instructions	13	18	- 3	22	32	- 3	57	56	- 2

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, hors étudiants et retraités, avec au moins un enfant mineur dans le ménage.

Lecture : les hommes consacrent, en moyenne en 2010, 21 minutes aux soins aux enfants contre 56 minutes pour les femmes. Cet écart s'est réduit de 10 minutes par rapport à 1999.

Source : Insee, enquêtes *Emploi du temps* 1998-1999 et 2009-2010.

3. Temps domestique quotidien selon la situation familiale

	Ensemble		Tâches ménagères		S'occuper des enfants et adultes du ménage		Bricolage, jardinage	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
En couple sans enfant < 65 ans	2 h 06	3 h 23	1 h 19	3 h 05	0 h 04	0 h 06	0 h 37	0 h 11
Famille monoparentale	n.s.	4 h 13	n.s.	3 h 01	n.s.	1 h 03	n.s.	0 h 09
Avec enfant(s) âgé(s) de 6 ans ou plus	n.s.	4 h 01	n.s.	3 h 05	n.s.	0 h 45	n.s.	0 h 12
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	n.s.	4 h 52	n.s.	2 h 55	n.s.	1 h 55	n.s.	0 h 02
Famille recomposée	2 h 40	4 h 45	1 h 31	3 h 02	0 h 38	1 h 33	0 h 31	0 h 10
Avec enfant(s) âgé(s) de 6 ans ou plus	2 h 19	4 h 16	1 h 30	2 h 59	0 h 14	1 h 03	0 h 34	0 h 14
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	3 h 08	5 h 51	1 h 43	3 h 25	1 h 15	2 h 20	0 h 31	0 h 06
Famille « traditionnelle »	2 h 30	4 h 53	1 h 10	3 h 12	0 h 42	1 h 34	0 h 38	0 h 07
Avec enfant(s) âgé(s) de 6 ans ou plus	2 h 17	4 h 30	1 h 12	3 h 27	0 h 23	0 h 54	0 h 43	0 h 09
1 enfant	2 h 08	4 h 10	1 h 13	3 h 31	0 h 13	0 h 31	0 h 41	0 h 08
2 enfants	2 h 23	4 h 36	1 h 09	3 h 16	0 h 30	1 h 12	0 h 44	0 h 09
3 enfants ou plus	2 h 34	5 h 30	1 h 16	3 h 54	0 h 34	1 h 27	0 h 44	0 h 10
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	2 h 48	5 h 36	1 h 10	3 h 03	1 h 07	2 h 28	0 h 31	0 h 05
1 enfant	2 h 47	5 h 00	1 h 09	2 h 36	1 h 09	2 h 20	0 h 29	0 h 04
2 enfants	2 h 52	5 h 30	1 h 12	2 h 54	1 h 12	2 h 27	0 h 28	0 h 08
3 enfants ou plus	2 h 45	6 h 43	1 h 10	4 h 00	0 h 55	2 h 41	0 h 39	0 h 03

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus, hors étudiants et retraités.

Note : les effectifs d'hommes à la tête de famille monoparentale ne sont pas suffisants pour pouvoir détailler le temps qu'ils consacrent aux différentes tâches domestiques.

Source : Insee, enquête *Emploi du temps* 2009-2010.

4. Évolution du temps domestique quotidien entre 1999 et 2010

en minutes par jour

	Ensemble	Tâches ménagères	S'occuper des enfants et adultes du ménage	Bricolage, jardinage
Homme	4	2	15	- 13
Femme	- 39	- 48	11	- 2

Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur.

Lecture : les hommes vivant avec au moins un enfant mineur consacrent 4 minutes de plus aux tâches domestiques en 2010 qu'en 1999.

Source : Insee, enquêtes *Emploi du temps* 1998-1999 et 2009-2010.

5.3 Modes de garde des enfants de moins de 3 ans

En 2013, six enfants de moins de 3 ans sur dix sont principalement gardés (du lundi au vendredi, entre 8 et 19 heures) par un de leurs parents. Deux enfants sur dix ont pour **mode de garde principal** un(e) assistant(e) maternel(le), 13 % un **établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)** et 3 % passent l'essentiel du temps avec leurs grands-parents ou une autre personne de la famille. Par ailleurs, 3 % des enfants de moins de 3 ans et 8 % des enfants de 2 ans sont principalement à l'école en semaine. Lorsqu'ils ne sont pas scolarisés, 55 % des enfants de moins de 3 ans sont pris en charge, à un moment ou un autre de la semaine, par un mode d'accueil payant.

Depuis 2002, la garde principale assurée par les parents a reculé de 9 points et le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) ou un EAJE a progressé. Cette évolution s'explique par la hausse de l'offre d'accueil auprès des assistant(e)s maternel(le)s et dans les EAJE, ainsi que par la mise en place de la **prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** et du crédit d'impôt pour frais de garde en 2005 et 2006. Cela incite davantage de familles à se tourner vers un mode de garde payant et accompagne l'accès croissant des mères de jeunes enfants à l'emploi.

La garde principale par les parents est logiquement plus fréquente quand au moins l'un des parents ne travaille pas. Dans ce cas, 86 % des jeunes enfants sont principalement gardés par l'un d'eux, contre 27 % de ceux dont les deux parents travaillent à temps complet. Les deux tiers des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille monoparentale sont gardés à titre principal par leur(s) parent(s) (généralement par leur mère, plus souvent sans emploi

quand leurs enfants sont jeunes et disposant de revenus modestes).

Le mode de garde des enfants dépend de l'offre d'accueil disponible, très variable localement. En 2013, l'offre théorique proposée par les assistant(e)s maternel(le)s est de 33 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 3 à 64 places selon les départements. En EAJE, 17 places sont disponibles pour 100 enfants de moins de 3 ans avec une variation de 5 à 42 places selon les départements. La scolarisation à 2 ans est, quant à elle, forte dans l'Ouest, le Nord de la France et le Massif central et faible en Île-de-France, dans l'Est et le Sud-Est.

Seules les familles du premier quartile de niveau de vie recourent davantage à un EAJE qu'à un(e) assistant(e) maternel(le) en raison de la tarification progressive suivant le revenu dans les EAJE. Les enfants de moins de 3 ans non scolarisés vivant dans ces familles sont 18 % à fréquenter un EAJE, contre 11 % à être accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le). Les familles les plus aisées sont quasiment les seules à recourir à la garde à domicile, qui est le mode d'accueil le plus onéreux.

La fréquence et la durée de recours à l'accueil payant des jeunes enfants, et donc les dépenses associées, augmentent avec le niveau de vie des familles. Les plus modestes (1^{er} quartile de niveau de vie) avancent en moyenne 240 € par mois et par enfant, contre 569 € pour les familles du dernier quartile. Après déduction d'impôts et versement des allocations, le reste à charge des familles modestes se monte à 89 € par mois et par enfant, contre 331 € pour les familles plus aisées. Le reste à charge des familles modestes est également moins élevé à mode d'accueil donné. ■

Définitions

Mode de garde principal : mode de garde dans lequel l'enfant passe la plus longue durée du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures.

EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant, tels que, notamment, les crèches collectives, parentales ou familiales, les haltes-garderies.

Paje : la prestation d'accueil du jeune enfant a progressivement remplacé l'ensemble des aides liées à la naissance et à l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans, pour toute naissance survenue depuis le 1^{er} janvier 2004. Elle comprend un socle de base et plusieurs compléments octroyés en fonction du mode de garde choisi par la famille et de l'âge de l'enfant. Elle est, pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2015, remplacée par la PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant).

Pour en savoir plus

- « Offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2013 : le nombre de places continue d'augmenter », *Études et Résultats* n° 931, Drees, août 2015.
- « Combien dépendent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ? », *Études et Résultats* n° 930, Drees, août 2015.
- « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Études et Résultats* n° 896, Drees, octobre 2014.
- « Travailler et garder son enfant en bas âge », *Études et Résultats* n° 749, Drees, février 2011.

Modes de garde des enfants de moins de 3 ans 5.3

1. Mode de garde principal des enfants de moins de 3 ans du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h

	en %		
	2002	2007	2013
Parents	70	63	61
Grands-parents ou autres membres de la famille	4	4	3
Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	13	18	19
EAJE	9	10	13
Autres (dont école) ¹	4	5	5
Ensemble	100	100	100

1. Garde à domicile, école, assistant(e) maternel(le) non agréé(e), ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans. Source : Drees, enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002, 2007 et 2013.

2. Mode de garde principal en semaine entre 8 h et 19 h selon des caractéristiques des parents

	en %						
	Parents	Grands-parents ou autres membres de la famille	Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	EAJE	Autres modes de garde (dont école) ¹	Ensemble	Part dans la population des enfants de moins de 3 ans
Activité des parents, dont :							
au moins un parent inactif ou au chômage	86	1	5	7	2	100	49
les deux parents travaillent à temps complet ²	27	6	38	21	8	100	31
Situation conjugale							
Parent(s) en couple	60	3	21	13	4	100	88
Parent isolé	66	4	10	15	6	100	12

1. Voir note 1, figure 1. 2. Y compris les familles monoparentales dont le parent travaille à temps complet.

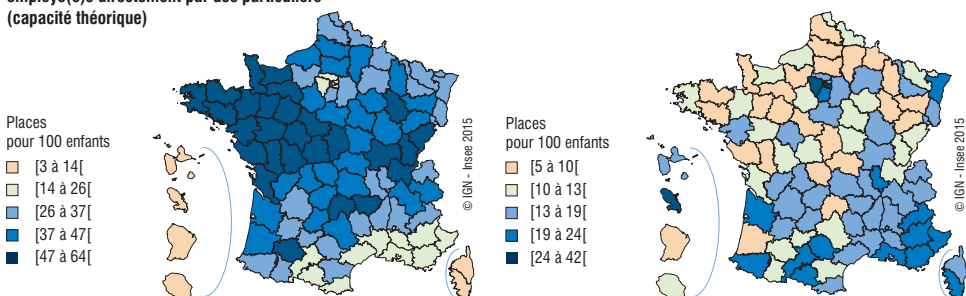
Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source : Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2013.

3. Capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans dans les départements

après des assistant(e)s maternel(le)s en exercice employé(e)s directement par des particuliers (capacité théorique)

en établissement d'accueil du jeune enfant



Sources : Drees, enquête PMI, fin 2013 ; Irceim, 2^e trim. 2013, Cnaf, Fileas et MTEAJE, fin 2013 ; CCMSA, fin 2013 ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2013.

4. Coût de la garde par enfant selon le quartile de niveau de vie

		Quartiles de niveau de vie mensuel en euros ¹				Ensemble
		< 1 350	1 350 à 1 750	1 750 à 2 150	> 2 150	
Ensemble des modes de garde payants	Taux de recours, en %	29	64	82	84	55
	Dépense mensuelle, en euros	240	367	452	569	411
	Reste à charge mensuel, en euros	89	135	184	331	187
Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	Taux de recours, en %	11	40	57	46	31
	Durée de recours mensuelle, en heures	124	128	145	154	139
	Reste à charge horaire, en euros	1,0	1,1	1,2	2,1	1,4
EAJE	Taux de recours, en %	18	25	27	34	24
	Durée de recours mensuelle, en heures	104	128	138	142	125
	Reste à charge horaire, en euros	0,6	0,9	1,3	2,1	1,2

1. Les quartiles de niveau de vie ont été calculés sur le champ des ménages ayant recours à un mode d'accueil payant pour au moins un de leurs enfants de moins de 3 ans non scolarisés.

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans non scolarisés pour les taux de recours. Pour le calcul des coûts, enfants de moins de 3 ans non scolarisés accueillis au moins une fois dans la semaine de référence par un mode de garde payant.

Lecture : 31 % des enfants de moins de 3 ans non scolarisés sont confiés à un(e) assistant(e) maternel(le) au moins une fois dans la semaine. Cet intervenant les accueille en moyenne 139 heures dans le mois, pour un reste à la charge des familles de 1,4 euro par heure après déduction des aides fiscales et des allocations.

Source : Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2013.

5.4 Familles et organisation du temps périscolaire

En 2010, en France, près de 10 millions d'enfants sont scolarisés en maternelle, en primaire ou au collège. Les **parents** s'organisent pour assurer la prise en charge de leurs enfants avant l'école, à l'heure du déjeuner, à la sortie des cours ou encore le mercredi, en particulier pour les enfants les plus jeunes.

En maternelle, neuf enfants scolarisés sur dix sont accompagnés par au moins un de leurs parents sur le trajet domicile-école. Après la classe, un tiers ne rentrent pas directement chez eux : ceux qui ne vont à l'école que le matin sont majoritairement pris en charge par une personne rémunérée (sept sur dix), les autres, qui restent à l'école l'après-midi, restent principalement dans l'enceinte de l'école. Une fois rentrés chez eux, neuf enfants sur dix sont avec au moins un de leurs parents. Le mercredi, journée sans école en 2010 pour les élèves de maternelle et primaire, la moitié des jeunes enfants sont gardés exclusivement par au moins un de leurs parents mais un quart ne passent aucun moment de ce temps « sans école » avec ses parents.

La situation en primaire est proche de celle en maternelle. Les enfants du primaire sont néanmoins plus nombreux (deux sur dix) à effectuer le trajet domicile-école sans parent ; parmi eux, un sur deux le fait seul ou accompagné d'autres enfants. L'intervention d'une personne rémunérée au moment du déjeuner ou à la sortie de la classe est moins fréquente, mais c'est surtout l'organisation de la journée du mercredi qui différencie le primaire de la maternelle. Les deux tiers des plus petits sont gardés par un seul intervenant (en particulier un des parents), tandis que les élèves du primaire alternent pour beaucoup différentes situations de garde. Un élève de primaire sur trois pratique notamment un sport ou une activité l'après-midi et 5 % commencent à passer une partie de la journée sans présence d'adulte.

Au collège, ils ne sont plus qu'un tiers à se faire accompagner par leurs parents le matin. Les trois quarts des collégiens restent déjeuner à la cantine. Neuf sur dix rentrent directement à

leur domicile après la classe. Une fois chez eux, un quart y sont sans leurs parents. Le mercredi matin, 80 % des collégiens ont cours. Le mercredi après-midi, plus de la moitié des collégiens ne voient pas leurs parents, quatre sur dix pratiquent une activité ou suivent des cours particuliers et un sur cinq passe une partie du temps seul ou avec d'autres enfants.

En maternelle et en primaire, les enfants dont les deux parents travaillent restent plus souvent déjeuner à la cantine que les autres et rentrent moins souvent directement chez eux le soir après la classe. Mais, une fois à la maison, les uns comme les autres retrouvent majoritairement leurs parents. Le mercredi, les parents travaillant à temps complet font plus appel que les autres à des intervenants extérieurs pour garder leurs enfants, notamment les plus jeunes : centres de loisirs et grands-parents en tête. Quelle que soit la situation d'emploi des parents, trois enfants de primaire sur dix pratiquent une activité le mercredi après-midi. Pour les collégiens, davantage autonomes dans leurs déplacements, l'organisation des jours d'école diffère peu, selon que leurs parents travaillent ou pas. Leur autonomie leur permet aussi de rester plus souvent seuls ou avec d'autres enfants, notamment une partie du mercredi après-midi : c'est le cas d'un quart des collégiens dont les deux parents travaillent à temps complet.

Les enfants sont plus souvent accompagnés à l'école par leur mère que par leur père, surtout en maternelle (respectivement 72 % contre 34 %, dont 13 % par les deux). La mère est aussi plus souvent présente au domicile au retour des enfants. En maternelle, 36 % des enfants sont gardés exclusivement par leur mère le mercredi et 4 % uniquement par leur père.

Dans les familles monoparentales, la prise en charge des enfants est *a priori* plus compliquée puisque le partage des tâches est plus difficile au quotidien. Le recours à des intervenants extérieurs, en particulier pour les plus jeunes, est donc plus fréquent. ■

Définition

Parents : il s'agit, dans cette fiche, des deux adultes du couple parental (y compris beaux-parents).

Pour en savoir plus

- « Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires : le point de vue des parents », *E-essentiel* n° 152, Cnaf, décembre 2014.
- « Le temps périscolaire et les contraintes professionnelles des parents », *Insee Première* n° 1370, septembre 2011.

Familles et organisation du temps périscolaire 5.4

1. Journée ordinaire¹ des enfants scolarisés en maternelle, primaire et collège selon le type de famille et la situation d'emploi des parents

	en %									
	Maternelle				Primaire				Collège	
	Ensemble	Couple parental		Un seul parent	Ensemble	Couple parental		Un seul parent	Couple parental	Un seul parent
Au moins un parent sans emploi ³		Deux actifs occupés à temps complet	Au moins un parent sans emploi ³			Deux actifs occupés à temps complet				
Accompagnement lors du trajet domicile-école le matin										
Parents	93	96	90	86	82	84	79	72	35	27
Intervenant extérieur	6	3	10	14	7	3	11	11	3	2
Seul ou avec d'autres enfants	1	1	1	0	11	13	11	17	62	71
Repas du midi²										
À la cantine	60	37	77	70	59	36	72	73	74	76
Avec une personne du ménage (domicile)	32	60	11	22	35	63	19	20	24	19
Avec une personne rémunérée	5	2	8	2	1	0	2	0	0	0
Chez les grands-parents	3	1	4	6	4	1	6	4	1	3
Autre	0	0	0	0	1	0	1	3	1	2
Activité après la classe										
Rentre directement à la maison ou chez l'autre parent	66	88	48	64	70	88	57	59	89	86
Reste dans l'enceinte de l'école (étude, garderie, etc.)	18	5	26	19	19	8	27	28	4	7
Activités sportives, culturelles ou centre de loisirs	0	0	0	0	4	2	4	5	5	5
Chez une personne rémunérée	8	2	13	4	1	0	3	2	0	0
Autre personne / autre lieu collectif	8	5	12	13	6	2	9	6	2	2
Présence d'une personne à la maison une fois l'enfant rentré chez lui										
Parents	93	98	90	86	90	98	85	78	74	48
Personne rémunérée	2	0	4	1	2	0	3	0	1	0
Autre personne	4	1	5	10	6	1	9	16	9	18
Seul	1	1	1	3	2	1	3	6	16	34

1. Il s'agit d'une journée-type qui permet d'appréhender l'organisation familiale autour de la journée scolaire ordinaire d'un enfant. 2. Seulement pour les enfants scolarisés toute la journée. 3. Inactif ou au chômage. Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés en maternelle, primaire ou collège. Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010.

2. Organisation du mercredi des élèves de maternelle

Enfant vivant avec...	...un couple parental					...un seul parent
	Ensemble	Au moins un parent sans emploi ¹	Deux parents en emploi			
			Au moins un à temps partiel	À temps complet		
Parents exclusivement	49	68	50	29	45	
Centre de loisirs exclusivement	7	3	4	14	13	
Personne rémunérée exclusivement	5	1	2	11	4	
Grands-parents exclusivement	6	1	5	12	5	
Parents et autre(s) intervenant(s)	27	24	35	24	25	
Autres combinaisons	6	3	4	10	8	
Ensemble	100	100	100	100	100	

1. Inactif ou au chômage. Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés en maternelle. Lecture : 49 % des élèves de maternelle vivant avec un couple parental sont gardés exclusivement par leurs parents le mercredi. Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010.

3. Organisation du mercredi après-midi des élèves de primaire et des collégiens

Enfant vivant avec...	Primaire					Collège				
	...un couple parental				...un seul parent	...un couple parental				
	Ensemble	Au moins un parent sans emploi ¹	Au moins un à temps partiel	À temps complet		Ensemble	Au moins un parent sans emploi ¹	Au moins un à temps partiel	À temps complet	...un seul parent
Parents	59	68	67	46	48	47	53	54	37	36
École, crèche, centre de loisirs, garderie ou étude	8	6	4	14	16	2	2	2	2	2
Activités (sport, etc.), cours particuliers	32	30	35	30	28	42	42	41	43	41
Grands-parents	11	4	7	21	13	4	1	3	7	8
Personne rémunérée	2	0	1	5	1	0	0	0	1	0
Personne non rémunérée (voisin, oncle, etc.)	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1
Seul ou avec d'autres enfants	5	4	5	7	6	19	13	18	25	26

1. Inactif ou au chômage. Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés en primaire ou au collège. Lecture : 42 % des élèves de collège vivant avec un couple parental ont des activités sportives ou des cours particuliers le mercredi après-midi. Le total de chaque colonne dépasse 100 % car il peut y avoir plusieurs activités dans une même demi-journée. Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle 2010.